Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
I.F.C.S. Laayoune

PROGRAMME NATIONAL DE LA SANTE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Elaboré par:
M MOHAMED
BOURADOUIA

C-TH: 06 HEURES

2008/2009

PROGRAMME NATIONAL DE LA SANTE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

I. DEFINITION DU PROGRAMME :

Le programme national de santé scolaire, et universitaire est un ensemble des activités préventives et éducatives entre-prisent au niveau des établissements scolaires et universitaires en faveur des élèves et des étudiants.

II. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE PROGRAMME :

1. Objectifs :

Objectif général :

Protéger et promouvoir la santé des élèves et des étudiants pour leur assurer un meilleur développement physique et mental.

Objectifs spécifiques :

- Assurer la couverture de 90 % de la population scolaire et universitaire cible par la VMS (2007-08 : 81% en milieu scolaire et 77%en milieu universitaire)
- Assurer un taux de couverture par le contrôle de l'hygiène en milieu préscolaire et scolaire de 60 % et en milieu universitaire de 100 % (2007-2008 : 49% en milieu préscolaire et scolaire).
- Atteindre un taux de couverture pour le dépistage de la malvoyance par l'échelle métrique de 84 % et par la réfraction automatique de 60 % (2007-08 : 76% par EM et 52% par RA).
- Promouvoir l'éducation à la santé et le mode de vie sain en milieu scolaire et universitaire.

2. Stratégie :

- Développement des structures spécifique pour la prise en charge des cas dépistés en matière des soins dentaires, correction des mal-voyants, rééducation orthophonique, assistance sociale, santé reproductive, consultation spécialisée.
- Développement des capacités du personnel par la formation continue.
- Développement des études et recherches.
- Développement de la coopération avec les secteurs privés et les O.N.G.
- Promotion de la coordination inter-sectorielle en particulier avec le ministère de l'éducation national et le ministère de l'enseignement supérieure, la recherche scientifique et la formation des cadres, a fin d'harmoniser les actes à entreprendre en milieu scolaire et universitaire.
- Développement d'une stratégie d'I.E.C adaptée en milieu scolaire prenant en considération la trilogie : école, élève, enseignant.
- Instauration des comités régionale, préfectorale et provinciale de S.S.U.

- Décentralisation d’un certain nombre des structures d’activité de la structure centrale au profil des structures régionales : Acquisition du médicament, production des supports éducatifs indemnité du personnel, achat du carburant, Convention avec des départements locaux.

III. PRINCIPES D’ORGANISATION DES ACTIVITES DE SSU :

La SSU se regroupe 4 types de couvertures sanitaires :

1. **La surveillance sanitaire préscolaire :**

Elle couvre une population d’élèves répartis dans différents établissements (école coranique, garderie, crèche)

a. Objectifs assignés

- Contrôle vaccinal de l’enfant
- Surveillance de développement staturo-pondéral (Poids, taille)
- Prévention et lutte contre les maladies contagieuses
- Dépistage des affections
- Promotion d’éducation pour la santé
- Contrôle d’hygiène des établissements

2. **Surveillance sanitaire scolaire :**

C’est le type de couverture le plus connu et le développé au niveau de l’enseignement fondamental et secondaire. Elle couvre une population très importante d’éléve répartis dans les établissements primaires et secondaires

a. Objectifs :

- Surveillance médicale des élèves
- Surveillance épidémiologique
- Contrôle de l’hygiène et salubrité
- Promotion de l’éducation pour la santé (IEC)

3. **La surveillance sanitaire en milieu universitaire :**

Elle concerne les établissements universitaires pédagogiques, d’hébergements et de restaurations.

a. Objectifs :

- Surveillance médicale des étudiants
- Surveillance médicale du personnel des établissements d’hébergements et restaurations
- Contrôle d’hygiène et salubrité des structures universitaires
- Promotion d’éducation pour la santé

4. La surveillance sanitaire des camps et colonies de vacances :

Le regroupement des jeunes dans les camps et colonies de vacances nécessitent une surveillance sanitaire rigoureuse pour éviter la transmission des maladies et pour permettre aux estivants de passer leurs vacances dans un milieu hygiénique et sain.

La déficience des installations sanitaire et le non respect des règles d'hygiène en matière d'alimentation sauf fréquemment la source d'infection microbienne responsable des maladies à transmission hydrique. Le dépôt d'ordure se trouve parfois au sein des centres d'estivage engendrant la prolifération microbienne et attire les parasites et les vecteurs et maladies. Le stockage, transport, la conservation et la préparation des aliments nécessite un certain nombre des règles d'hygiène qui sont appliqués et respecté.

a. Objectifs :

- Assurer la visite médicale à l'admission aux centres d'estivage pour les estivants, le personnel encadrant et de service.
- Contrôler rigoureusement les règles d'hygiène des centres.
- Assurer une surveillance médicale permanente durant le séjour.
- Intégrer l'éducation pour la santé dans le programme quotidien des estivants.

IV. ORGANISATION ET STRUCTURE DES SERVICES DE LA SSU

1. Au niveau central :

1.1. Structure :

Le PNSSU est géré au niveau central par la division de la santé scolaire universitaire qui est rattaché à la direction de la population et composée de 2 services :

- Service de la santé de l'enseignement préscolaire et fondamentale.
- Service de la santé pour l'enseignement secondaire et universitaire

1.2. Attributions :

La division de la SSU à pour attribution de :

- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé en milieu préscolaire, scolaire et universitaire
- Coordonner, animer, encadrer et évaluer les activités des services de la division.
- Veiller à la formation continue des cadres PNSSU
- Assurer le suivi des relations de la division avec les autres entités (interne ou externe du ministère de la santé)
- Développer la recherche et les projets de la coopération
- Gérer les ressources spécifiques de la division

1.3. Liaisons :

Parmi les différentes liaisons de coordination et de collaboration de la division de la SSU, il convient de citer :

- Les liaisons intra-sectorielles
- Les liaisons intersectorielles

⇒ Les Liaisons Intra-sectorielles :

A fin d'adapter les programmes de la santé public à la population scolaire universitaire, la division de la SSU travail en parfaite coordination avec les différentes structures centrales du ministère et plus particulièrement :

- Les divisions et services de la direction de la population
- Les divisions et les services de la direction de l'épidémiologie et lutte contre les maladies.
- Les services techniques et administratifs du MS.

Les liaisons s'articulent généralement sur :

- L'échange d'information (données épidémiologique, carte scolaire.)
- La programmation et le développement de certaine action
- La réalisation de certaines études d'une enquête en milieu scolaire et universitaire

⇒ Les Liaisons Intersectorielles:

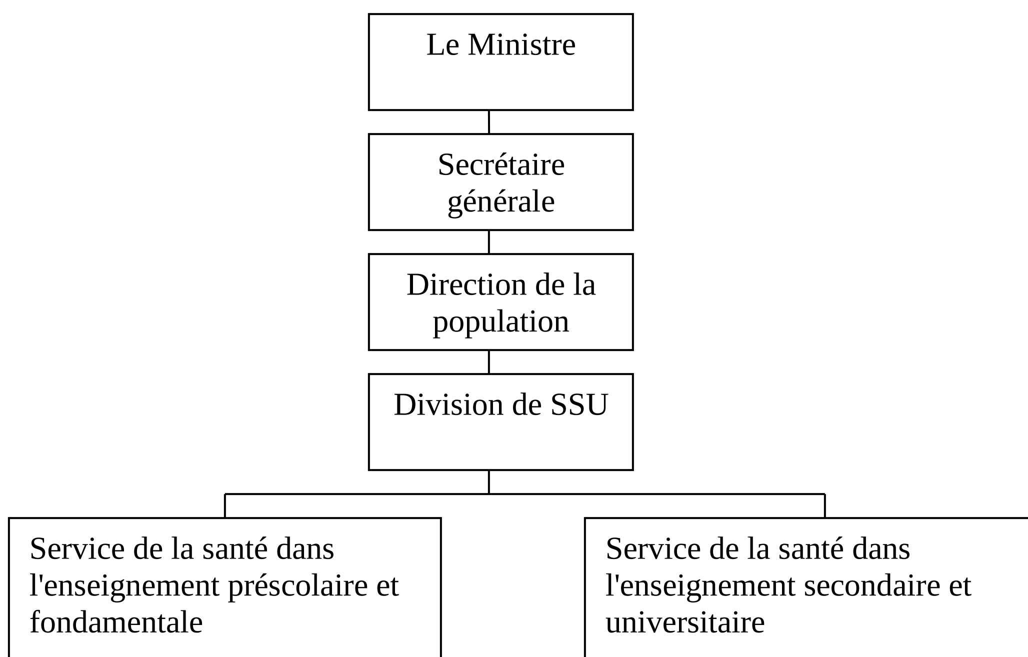
La division de la SSU développe des liaisons avec plusieurs secteurs extra santé. Parmi les départements association et /ou institution on cite à titre indicatif:

- Ministère de l'éducation national
- Ministère de la jeunesse et sport
- Ministère de l'enseignement supérieur
- Les associations nationales à caractère social et culturel
- Les organisations internationales (OMS/UNCEF.)
- Communes et collectivités locales.

Cette coordination intéresse plusieurs domaines ayant pour objectif:

- L'échange d'information concernant le programme
- La mise à jour de la carte sanitaire scolaire et universitaire
- La résolution de certain problème sanitaire de la population scolarisée
- Le développement des projets au milieu scolaire
- La couverture sanitaire des campes et colonies de vacances.

Place de la division de SSU dans l'organigramme du Ministère de la santé



2. Au niveau provincial et préfectoral

2.1. Structure :

Le service de la santé scolaire et universitaire est représenté à l'échlon provincial et préfectoral par la cellule de santé scolaire et universitaire implanté au chef lieu du SIAAP sous la responsabilité d'un médecin secondé par un animateur.

2.2. Attributions et taches :

⇒ Le médecin responsable du PNSSU :

C'est un cadre du ministère de la santé qui est appelé à gérer ce programme et à participer aux activités médicales de santé scolaire et universitaire

Ses attributions sont:

- L'application des directives en matière de santé scolaire et universitaire
- Établir un plan d'action provincial
- L'organisation des semainire et développement de la formation continue du personnel de SSU
- La gestion des ressources spécifiques et établissements des prévisions en moyens
- La supervision des différentes activités sur le terrain
- L'évaluation périodique de performance du programme
- La coordination du programme avec l'ensemble des services, institutions, et secteurs concernés par des activités de la santé scolaire et universitaire
- Le développement des recherches et études en milieu scolaire et universitaire
- La participation aux activités médicales du programme

⇒ Animateur de SSU:

Assister le médecin responsable de SSU

Ses fonctions sont :

- Établir la carte sanitaire scolaire et le plan d'action provincial
- Participer aux séminaires et aux formations du personnel
- Superviser les activités
- Établir les rapports périodiques des activités
- Participer à l'évaluation du programme
- Participer à la promotion de l'éducation sanitaire

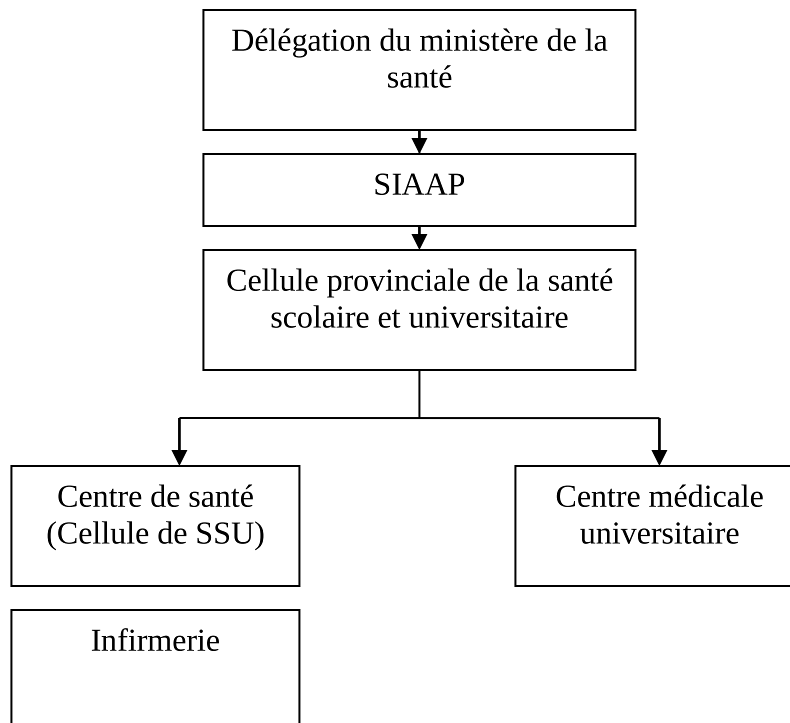
2.3. Liaisons :

La cellule provinciale de SSU est en liaison avec :

- Les animateurs des autres programmes
- Les responsables du Ministère de l'éducation nationale

- Les directeurs des établissements scolaires
- Les associations des parents des élèves
- Les enseignants, les recteurs, les doyens universitaires
- Les représentants du ministère de la jeunesse et du sport
- Les associations à caractère sociale
- Les collectivités locales

Schéma d'organisation de la SSU au niveau périphérique:



3. Au niveau des c/s et secteur sanitaire:

3.1. Structure:

Au niveau de chaque c/s un locale et disponible pour l'équipe de la SSU. Cette équipe et composée au moins d'un infirmier à plein temps et d'un médecin.

3.2. Tâches de l'équipe de la santé scolaire :

- ❖ Médecin chargé des activités de la santé scolaire

Les activités de SS sont assurées par le médecin dont les principales taches sont:

- ➢ L'examen médical systématique des élèves concernés dans les établissements scolaires.
- ➢ Contrôle sanitaire des établissements scolaires pour identifier les problèmes sanitaires.
- ➢ La promotion de l'éducation pour la santé dans les établissements scolaires
- ➢ La supervision des activités de santé scolaire
- ➢ Le développement de la formation continue.

- ❖ Infirmier de santé scolaire

L'infirmier de SS est appelé à:

- ➢ Etablir la carte sanitaire scolaire au niveau C/S
- ➢ Identifier les problèmes sanitaires scolaires
- ➢ Contrôler l'état sanitaire des établissements scolaire.
- ➢ Veiller à l'application des mesures prises en cas des maladies contagieuses.
- ➢ Participer au développement des thèmes d'éducation pour la santé et organisation des séances éducatives.
- ➢ Etablir les rapports et les imprimés techniques périodiques.
- ➢ S'auto évaluer.

En milieu rural, les activités sont développées soit par l'infirmier à plein temps ou à mi-temps, soit par l'infirmier itinérant et éventuellement par le chef de secteur.

3.3. Liaisons :

Au niveau de la C/S l'équipe de la santé scolaire et amenée à développer les liaisons de coordination avec :

- ➢ Infirmier responsable des activités des autres programmes
- ➢ Directeur des établissements scolaires
- ➢ Association des parents d'élèves
- ➢ Enseignants
- ➢ Association à caractère social et culturel
- ➢ Collectivité locale

4. A l'échelon universitaire

Les activités de santé universitaire sont développées au niveau des centres médicaux universitaires ou dans les infirmeries.

4.1. Structure :

Elle existe 2 types d'infrastructures:

- Les centres médicaux universitaires
- Les infirmeries

4.2. Tâche de l'équipe de la santé universitaire:

- Tâches communes entre le médecin et l'infirmier
  - Appliquer les directives en matière de santé universitaire
  - Etablir les prévisions en médicaments, produits pharmaceutiques et matériel technique
  - Etablir la carte sanitaire universitaire
  - Evaluer les activités des centres médicaux universitaires.
  - Promouvoir l'éducation pour la santé
  - Veiller au respect des règles d'hygiènes au niveau des établissements universitaires.
- Le Médecin de SU à pour attributions:
  - Assurer la formation continue du personnel de santé universitaire
  - Coordonner et collaborer avec les médecins conventionnés avec l'établissements quand isl existes
  - Superviser les activités du personnel relevant du centre
  - Contrôler l'établissement des différents rapports et documents techniques.
  - Coordonner avec les responsables de l'université et différentes institutions à caractère social.
  - Promouvoir l'éducation pour la santé
  - Collaborer dans la recherche et les études en matière de santé entreprises en milieu universitaire.
  - Assurer la consultation médicale à la demande des étudiants et du personnel des établissements universitaires.
  - Identifier les problèmes sanitaires existants en milieu universitaire et prendre les mesures nécessaires
  - Référer les cas vers les structures spécifique du programme
  - Gérer les ressources spécifiques du programme.

- ❖ L’Infirmier de santé universitaire doit:
  - ➢ Participer à la gestion des ressources spécifiques du programme universitaire
  - ➢ Accueillir les malades (triage orientation …etc.)
  - ➢ Dispenser des soins courants
  - ➢ Elaborer le plan d'action annuel
  - ➢ Référer les malades qui nécessitent un avis médical.
  - ➢ Etablir les statistiques journalières

4.3. Liaisons :

L'équipe de santé universitaire appelée à établir des liaisons de coordination avec les différentes structures de santé responsable de l'enseignement universitaire dont relèvent les centres médicaux universitaires et l'infirmerie.

V. LES ACTIVITES DE LA SANTE SCOLAIRE AU NIVEAU DE LA C/S

1. Activités du médecin:

Les médecins chargés des activités de santé scolaire dans les C/S doivent procéder à l'examen systématique des élèves et/ou contrôle sanitaire des établissements scolaires et de son environnement, au contrôle sportif et à l'examen médical des estivants.

1.1. Visite médicale systématique des élèves:

1.1.1 . Définitions et objectifs :

C'est un examen médical systématique de certaine classe cible. Il ne constitue pas seulement un examen d'aptitude physique, il s'agit d'un véritable bilan de l'état de santé de l'élève dans les résultats et les observations sont consignées dans le dossier médical qui constitue un document technique précieux de l'élève et qui doit le suivre durant toute sa scolarité.

Les objectifs de ces examens sont comme suite:

- ➢ La surveillance de la croissance staturo-pondérale
- ➢ Le dépistage des malformations et des affections
- ➢ L’a appréciation de l'aptitude d'éléve à la pratique d'education physique.

1.1.2 . Population cible

- ➢ Les élèves de la 1ère année de l'enseignement fondamental
- ➢ Les élèves de la 7éme année de l'enseignement fondamental

1.1.3 . Lieu d'examen:

L'examen médical des élèves de la 1ére année et de 7ème année de l'enseignement fondamental se déroule au niveau des infirmeries des établissements scolaires.

1.1.4 . CAT:

A l'issue de chaque examen médical, le médecin se trouve devant une ou plusieurs éventualités:

- Le sujet et en bonne santé: il sera au cours de la prochaine visite médicale et réservé à la consultation médicale en dehors de l'examen médicale systématique
- Le sujet présent un problème de santé: le médecin peut le résoudre soit localement soit en référer l'élève à la formation sanitaire approprier
- En cas d'affection déjà connu et suivi : le médecin de santé scolaire porte toute les précisions concernant cette affection dans le dossier médical et en assure le suivie.
- Un certificat médical approprié sera délivrer à l'élève chaque fois qu'il est indiqué pour prescrire un repos, une éviction scolaire et / ou une dispense d'éducation physique

A la fin de l'examen le médecin doit:

- Attiré l'attention des enseignants sur l'élève qui nécessite une surveillance particulière
- Donner des conseils éducatifs aux élèves.
- Informer la direction de l'établissement sur les directives et les activités à réaliser.

1.2. Contrôle sanitaire de l'établissement préscolaire, scolaire et leur environnement:

1.2.1 Définitions et objectif:

C'est une visite biannuelle systématique de tout les établissements relevant de la C/S.

Il doit être effectué par le médecin et l'infirmier chargé des activités de santé scolaire en présence du chef de l'établissement

L'assistance technique doit être assurée par un technicien d'hygiène de milieu. L'objectif de cette visite consiste à établir un relevé de l'état sanitaire de l'établissement scolaire et amener les responsables de l'enseignement à améliorer les conditions d'hygiène. A ce titre l'équipe de santé scolaire est appelée à contrôler :

- L'aménagement et l'hygiène des locaux d'enseignement et leurs annexes (internat…)
- Les systèmes et les installations d'un provisionnement et d'évacuation des déchets liquides (fosse septique, latrines) circuit de conditionnement et l'évacuation des déchets solides.
- Les règles d'hygiène alimentaire:
  - Qualité des denrées alimentaires.
  - Processus de leur préparation et service (matériel, personnel)
- Les règles d'hygiène d'habitat dans les dortoirs (superficie, propreté, sécurité)
- Les risques et mesures de lutte contre les vecteurs
- Les conditions d'hygiène de milieu

En cas de défaillance, un rapport sera établit dont une copie doit être adressé au délégué de ministère d'éducation national et une autre à la division de santé scolaire universitaire.

Période :

- 1er trimestre contrôle d'hygiène
- 2ème trimestre exécution des recommandations

1.3. Contrôle sportif:

La délivrance de certificat d'éducation physique ne doit être faite qu'après une stricte évaluation d'aptitude physique et de consultation du dossier médical.

Les dispenses doivent êtres délivrés au niveau des établissements scolaires selon un programme préétablit en commun accords avec les responsables des établissements en début de l'année ou plus tard avant la fin de mois d'octobre.

1.4. Visite médicale systématique des estivants :

Les élèves désirant partir en camps et colonies de vacances doivent faire l'objet d'un examen médical au niveau de centre de santé avant leur départ, ainsi que le personnel encadrant.

Les examens à pratiquer pour les estivants :

- Examen clinique de tous les appareils du corps
- Examen des urines (recherche de sucre et albumine)

Pour le personnel :

- Radio photo du poumon
- Coproculture
- VDRL

2. Activités de l'infirmier:

2.1. Lutte contre les ophtalmies transmissibles:

La stratégie de lutte au milieu scolaire diffère selon l'endémicité des régions.

Au niveau des zones endémiques 2 compagnes sont organisées:

Une compagne de dépistage de masse et de traitement : il est organiser au mois de novembre et consiste à faire le dépistage et le traitement des cas au niveau des établissements préscolaire de 1er cycle de l'enseignement fondamental.

Compagne d'instillation de pommade ophtalmique elle est organiser au mois d'avril est consiste en une instillation systématique de pommade ophtalmique 1% au profil des élèves de préscolaire et des 3 premières années de 1er cycle d'enseignement fondamental 2fois/j durant 3jours consécutifs.

⇒ Commande une pommade pour la 2ème compagne:

Tube de pommade à commandé = objectif/5 + 10%

Ex : 100/5=20+2=22 à raison d'un tube pour 5 élèves

Ex: 500 élèves

500/5=100 +10% =100+10=110

Pour renforcer l'action préventive de cette stratégie de lutte il est indispensable d'organiser une action éducative au niveau des établissements scolaires sur l'hygiène individuelle et collective

A la fin de chaque compagne un rapport doit être établit et adressé à la cellule provinciale ou préfectorale de SS.

Un récapitulatif doit parvenir à la division de la SSU

2.2. Lutte contre les déficiences visuelles :

La lutte contre les déficiences visuelles passe par 3 étapes complémentaires :

- Le dépistage par l'échelle métrique
- La mesure de l'acuité visuelle par le réfractomètre automatique
- L'appareillage des mal voyant

2.2.1. Dépistage par l'échelle métrique :

Il s'agit de mesurer l'acuité visuelle des élèves cibles par l'échelle métrique au cours des visites des classe par l'infirmier, parallèlement à ce contrôle il convient de rechercher d'autre symptômes d'atteintes oculaires (inflammation des paupières, rougeurs, larmoiements des yeux, photos phobies etc.)

Cette activité se déroulera au cours du 1er trimestre de l'année scolaire

⇒ Population cible:

Les élèves de la 1ere et 7eme année de l'enseignement fondamentale

⇒ CAT:

Des élèves présentant une acuité visuelle = ou < 7/10 pour un œil seront ressentie et référer à l'unité de réfraction

2.2.2. Mesure de l'acuité visuelle par le réfractomètre automatique :

Sont concerné par cet examen les élèves dépistés mal voyants par l'échelle métrique

2.2.3. Appareillage des élèves mal voyants

Les élèves confirmés mal voyants par le réfractomètre sont adressés à l'unité de montage des lunettes, ceux qui nécessitent d'autre investigation sont référés au service d'ophtalmologie

2.3. Visite systématique des établissements :

L'infirmier doit assurer 2 visites par an et par établissement scolaire et préscolaire. Cette visite comprend:

- Le contrôle de l'état de santé des élèves
- Le contrôle d'hygiène et locaux des établissements

2.3.1. Contrôle de l'état de santé des élèves:

- L'infirmier de santé scolaire doit passer par toute les classes de l'établissement pour: contrôler l'hygiène corporelle et vestimentaire des élèves

- Dépister les maladies endémo-épidémique telle que : teigne et gale, conjonctive, otite etc.
- Référer à la formation sanitaire les élèves nécessitant les soins pour une consultation.
- Dépister les élèves présentant des troubles, handicapés et les référer aux formations sanitaires appropriées.
- Recenser et enregistrer les cas dépister dans la fiches des activités par classa.

2.3.2. Contrôle de l'hygiène des locaux de l'établissement:

Elle est effectuée par le médecin et l'infirmier.

2.3.3. Mesurer du poids et taille:

Elle s'effectue pour évaluer un développement staturo-pondéral, chez les élèves des classes cibles 1ère et 7ème AF.

2.4. Promotion de l'hygiène bucco-dentaire:

Basée sur l'IEC il consiste à sensibiliser et éduquer les élèves et enseignant du 1èr cycle fondamentale sur l'importance de l'hygiène bucco- dentaire.

3. Activités communes:

L'éducation pour la santé est une composante essentielle des activités du programme, toute les activités médicales et infirmier seront renforcer par les mesures éducatives en faveur de la promotion de la santé de la population préscolaire, scolaire, éducateurs, enseignants et personnels du service, des thèmes à développer au niveau des établissements scolaire et préscolaire par l'équipe de la santé scolaire sont variés:

- Hygiène corporelle et vestimentaire.
- Prévention des accidents.
- Protection de l'environnement.
- Lutte contre les IST/ SIDA.
- Lutte contre les maladies transmissibles.
- Promotion du sport.

Thèmes doivent êtres développés par les moyens : sport, dessin, exposés, affiches, diapositifs, dépliants, films.

4. Activités de santé au niveau universitaire:

Dans ce cas les structures spécifiques ont été implantées, soit dans les sites, soit dans les facultés. Un personnel médical et infirmier sont affectés à plein temps pour gérer les actions à entreprendre à ce niveau à savoir:

- La visite médicale systématique
- La consultation médicale à la demande
- Le dispense des soins
- La prise en charge des problèmes psychosociaux
- Le contrôle de l'état sanitaire des établissements
- La promotion de l'éducation pour la santé

4.1. Examen médical systématique des étudiants:

⇒ Population cible:

- Etudiants de 1ère année universitaire
- Personnel de cuisine et de service des sites universitaires

⇒ Contenu:

- Examen clinique
- Examen paraclinique
  - Copro-parasitologie des selles (pour le personnel de cuisine)
  - VDRL
  - Rx photo

4.2. Consultation médicale à la demande

Tous les étudiants peuvent bénéficier d'un examen médical à la demande

4.3. Dispense des soins:

Tous les étudiants peuvent bénéficier (d'un examen médical à la demande) des soins effectués au niveau du centre:

- Soins courants.
- Secourisme
- Petite chirurgie
- Injection, pansement etc.

4.4. La prise en charge des problèmes psychosociaux des étudiants:

⇒ Population cible: toute la population étudiante

⇒ Contenu : dispense de prestation en matière d'assistance psychosociale dont les principales sont:

- Organiser et assurer les consultations de psychologie
- Assurer la prise en charge et le suivi des étudiants ayant des problèmes psychologiques
- Développer les études et enquête psychosociale
- Assurer une coordination avec le responsable de la santé universitaire et l'assistance sociale (référence des cas, prise en charge et suivi)
- Référer les cas nécessitant une consultation spécialisée
- Intervenir auprés des formations hospitalières pour facilité l'accès et la prise en charge des étudiants nécessitant une hospitalisation
- Faciliter l'hébergement des étudiants et leur adaptation au milieu universitaire.

4.5. Contrôle d'hygiène du milieu universitaire :

Ce contrôle doit être systématique pour tout les établissements universitaires et doit s'effectuer 2 fois par an, et chaque fois qui s'avère nécessaire. Pour les cuisines, réfectoire, dortoir, et installation sanitaire, les visites doivent être hebdomadaires (chaque semaine)

4.6. Education sanitaire:

⇒ Population cible: toute la population universitaire

⇒ Thèmes :

- Lutte anti tuberculose
- Promotion du sport
- Lutte anti-tabac et drogues
- Lutte contre IST/SIDA
- Lutte contre les intoxications alimentaires
- Promotion de donne de sang
- La santé de la reproduction.

LES DIFFERENTS SUPORTS D'INFORMATION

⇒ Milieu scolaire:

- La carte sanitaire scolaire
- La fiche d'activité par classe
- Le rapport trimestriel des activités de santé scolaire
- Rapports des activités de surveillance sanitaire et d'éducation pour la santé dans les camps et colonies de vacances
- Rapport de lutte contre les ophtalmies transmissibles

⇒ Milieu universitaire:

- La carte sanitaire universitaire
- La fiche journalière des activités de santé universitaire
- Rapport des activités de santé universitaire

LES INDICATEURS D'EVALUATION

⇒ Milieu scolaire:

- Visite médicale systématique :

$$\text{Taux de couverture globale} = \frac{\text{Nbre d'élève examinés}}{\text{La population cible}} * 100$$

- Lutte contre la déficience visuelle:

Taux de couverture de contrôle par échelle métrique =

$$\frac{\text{Nbre des élèves contrôlés par l'échelle métrique}}{\text{Population cible}} * 100$$

- Contrôle sanitaire des établissements scolaires:

$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{Nbre des établissements visités}}{\text{Nbre des établissements à visiter}} *100$$

- Contrôle de l'état de santé des élèves :

Taux de couverture =

$$\frac{\text{Nbre des élèves ayant fait l'examen par l'infirmier dans les salles de classes}}{\text{Population cible}} *100$$

- Lutte contre les ophtalmies transmissibles :

Compagne novembre :

Taux de couverture =

$$\frac{\text{Nbre des élèves ayant fait l'examen de dépistage parmi la population cible} * 100}{\text{Population cible}}$$

Compagne d'avril :

- Taux de couverture de l'instillation de pommade = (Nbre d'élève ayant bénéficié de l'instillation de pommade /Population cible)*100

- Surveillance sanitaire des camps et colonies de vacance

Contrôle médical = (Nbre d'estivants contrôlés /La population total des estivants) *100